

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD DU MERCREDI 25 **SEPTEMBRE 2013**

Le conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 16 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire le mercredi 25 septembre 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Mr Bernard Malandain, maire.

Etaient présents :

Mr Bernard Malandain, Maire

Mrs Bernard Hoguet ; Denis Hervieux ; Mme Marie-Lise Degrémont, Adjoints au Maire.

Mrs François Daudruy ; Jean-Alain Planeix ; Alain Leber ; Mme Bernadette Malandain, Mrs Lucien Levasseur ; Daniel Cavelier ; Serge Lecrosnier ; Josselin Dubocage ; Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Mr Jean-Paul Le Calvez, Adjoint au Maire. A donné pouvoir à Mr Bernard Hoguet.

Mme Elvira Hache ; Mr Claude Laperdrix, Conseillers Municipaux.

Etaient absents non excusés :

Mrs François Dutot ; Pierre Malandain ; Mme Josiane Valois , Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion Mme Angélique Verroust, Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, Mr Alain Leber est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 juin a été adopté à l'unanimité.

-Question n°1 : Vestiaires sportifs : demande de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter toute subvention inhérente à la réalisation des nouveaux vestiaires sportifs.

-Question n°2 :Règlement intérieur de la restauration scolaire.

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire. Les principales modifications ont pour but une meilleure gestion de ce service et sont les suivantes :

- Inscription à la quinzaine pour les enfants.
- Facturation de tout repas commandé et non consommé, sauf en cas de maladie ou d'annulation de repas 48H00 à l'avance.
- Signalement par les parents des absences à l'école avant 9H30 en cas de maladie.
- Facturation au mois.

-Question n°3 : Décision modificative n°3.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au budget primitif 2013 à la section investissement.

-Question n°4 : Modification simplifiée du PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le maire à engager une procédure de modification simplifiée des dispositions liées à la zone AUy du PLU et à signer toute convention de service concernant cette modification.

-Question n°5 : Contrat d'assurances des risques statutaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurances des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurances agréée.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion, et en fonction des résultats obtenus, la commune demeure libre de confirmer ou non son adhésion.

-Question n°6 : Opération Grand Site.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de l'opération Grand Site et autorise Mr le Maire à effectuer toute démarche utile pour favoriser sa réalisation et solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires financiers.

-Question n°7 : Versement de subvention à la Société Protectrice des Animaux.

A la majorité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 150 € à la SPA. Pour : 9 ; Contre : 2 ; Blanc : 1.

-Question n°8 : réalisation de six bassins de lutte contre les inondations .

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de six ouvrages de luttés contre les inondations à Vattetot sur Mer et à Saint-Léonard par la Communauté de Communes de Fécamp.

-Question n°9 : Rapport annuel Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012 établi par le S.I.A.E.P.A de la région Fécamp sud-ouest. Ce rapport est consultable en mairie.

-Questions diverses : Chapelle de Grainval.

Mr le Maire expose l'avancée des travaux à la chapelle de Grainval .A la suite de cet exposé le Conseil Municipal décide de la reconstruction du mur en brique et silex le long de la voirie. Ce mur sera reconstruit par une entreprise afin de bénéficier de la garantie décennale.

Fin de la séance à 22H 30.